

## Code de vie

Le code de vie de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine comporte des règles qui t'aident à vivre avec les autres et qui te permettent d'apprendre dans un milieu agréable et sécuritaire.

Les règles de l'école sont là pour t'aider à devenir une personne responsable et respectueuse des autres ainsi que de ton environnement.

### J'apprends à être responsable

- J'arrive à l'heure à l'école. C'est une question de respect envers les autres.
- Je prends soin de mon hygiène personnelle. Je porte des vêtements propres, adaptés à la saison, décents et sans inscription ou dessin référant à la violence.
- Je me présente à l'école avec tout le matériel dont j'ai besoin pour travailler. Je porte des vêtements appropriés lorsque j'ai de l'éducation physique.
- J'apporte des collations nutritives, sans noix ou arachides. La gomme et les bonbons sont interdits, sauf en cas d'activités spéciales, sur autorisation de mon enseignant ou de mon éducateur.
- Je laisse à la maison tout ce qui n'est pas directement lié à l'école sauf au moment où mon professeur ou mon éducateur l'autorise. En aucun temps, l'école ne sera responsable des objets perdus ou volés. De plus, l'école n'est pas un lieu d'échange ou de commerce de cartes, de jouets, etc.
- Je porte mes chaussures en tout temps.

### J'apprends à vivre en harmonie avec les autres

- Je suis poli et respectueux avec tous dans mes paroles, mes gestes et mes attitudes.
- J'utilise le message clair lorsqu'il y a un conflit. Si cela ne fonctionne pas, j'en parle à un adulte.
- À l'école comme dans la cour, j'adopte un comportement pacifique. La bataille, la bousculade et le tirailage ne sont pas tolérés.
- L'intimidation n'est pas tolérée. Si je suis victime ou témoin d'intimidation, j'ai le devoir d'en parler à un adulte.
- Je circule calmement dans l'école, en marchant, et je garde la droite dans les escaliers.

### J'apprends à respecter mon environnement

- Je prends soin du matériel de l'école et de mon environnement. En cas de

- perte ou de bris volontaire, mes parents doivent assumer les frais de remplacement.
- 
- J'utilise à l'extérieur de la cour ma bicyclette, ma trottinette, ma planche à roulettes...
- Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes. (CSDM juin 09) .

### **Conséquences**

Voici des interventions que le personnel de l'école peut choisir, selon la gravité du geste posé, si tu ne respectes pas l'une ou l'autre des règles du code de vie :

- Avertissement verbal
- Réflexion et échange avec l'adulte
- Réparation de la faute
- Réflexion écrite
- Retrait temporaire du groupe
- Rencontre enfant/intervenants concernés/direction
- Communication et/ou rencontre avec les parents
- Suspension temporaire de l'école